

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au Centre communautaire Innergex Viger-Denonville, le lundi 7 mai 2018, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Abel Thériault Guillaume Tardif
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Caroline Coulombe
Monsieur le maire	Renald Côté

Étaient absents :

Messieurs les conseillers	Sébastien Dubé Vallier Côté
---------------------------	--------------------------------

tous formant quorum.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nadia Bérubé, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**18.05.142
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec le point suivant en affaires nouvelles : autorisation de participation du maire au congrès annuel 2018 de la FQM.

**18.05.143
RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 9 AVRIL, DU 16 AVRIL ET DU 23 AVRIL 2018**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances du 9, 16 et 23 avril 2018, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ces derniers.

**18.05.144
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de mai 2018 s'élevant à 51 204,37 \$, et des comptes courants s'élevant à 80 102,01 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 131 306,38 \$.

**18.05.145
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AVRIL 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois d'avril 2018.

ADM-18-04-003
V-18-04-003
L-18-04-003
SI-18-04-003

18.05.146**AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MAI 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois de mai 2018.

ADM-18-05-001

V-18-05-001

L-18-05-001

SI-18-05-001

18.05.147**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nadia Bérubé, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois d'avril 2018.

ADMINISTRATION**18.05.148****OCTROI DES CONTRATS POUR LA LOCATION DE MACHINERIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphane a fait parvenir une invitation à soumissionner à cinq entreprises relativement à la location de machinerie ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphane a reçu quatre soumissions conformes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de fractionner le contrat de location de machinerie de la façon suivante, en allouant le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour chaque équipement :

Légende :

FH = Ferme Harmieux

EXC FL = Excavations Francis Ladrie

TYC = Transport Yoland Côté & Fils inc.

Location de l'équipement sans chauffeur (du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019)

Équipement	Fournisseur	Marque et modèle	Puissance (HP)	Taux horaire (\$)
Camion 10 roues	FH	Freight M 2112 - 2012	470	51 \$
Chargeur (loader)	FH	NHW 110 B - 2010	160	55 \$
Fardier	FH	Freightliner Columbia Cross Country 2016	500 3 essieux	79 \$
		Volvo Manac	500 3 essieux	79 \$
Rouleau compacteur à gravier	FH	Hamm 3205	64,4	28,99 \$

Pelles mécaniques	FH	Case CX 210 B – 2017 et Case CX 240 B – 2017 (incluant, attache rapide limitateur de portée élect	157 180	78,99 \$ + 9 \$ pour contrôle de niveau laser avec pente + 60 \$ pour brise- roches hydraulique + 10 \$ pour défonceuse Mêmes prix pour les deux pelles
	EXC FL	Komatsu PC 15 R (attache rapide manuelle incluse)	30	40 \$ (+ 15 \$ pour brise- roches)
	TYC	Kubota KX 121-3	42	60 \$

Location de l'équipement avec chauffeur (du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019)

Équipement	Fournisseur	Marque et modèle	Puissance (HP)	Taux horaire (\$)
Camion 10 roues	TYC	Freightliner 2006	515	64,50 \$
		Kenworth 1985	425	64,50 \$
		Freightliner 2011	450	64,50 \$
Chargeur (loader)	FH	NH W110B	160	75 \$
Fardier	TYC	MANAC 50	50 t	102,50 \$
Rouleau compacteur à gravier	FH	HAMM 3205	64,4	54 \$
Pelles mécaniques	FH	Case CX 240B 2017 (incluant attache rapide hydraulique et limitateur de portée électronique)	180	132 \$ + 60 \$ pour brise- roches hydraulique + 9 \$ pour Contrôle de niveau laser avec pentes + 10 \$ pour défonceuse
	EXC FL	Komatsu PC 15 R (incluant attache rapide manuelle)	30	65 \$ + 15 \$ pour brise- roches hydraulique)
	TYC	Cat 320 BL (Incluant attache rapide manuelle et limitateur de portée électronique)	143	110 \$ + 15 \$ pour défonceuse
		Kubota KX 121-3 (incluant attache rapide manuelle)	42	75 \$ + 15 \$ pr défonceus + 10 \$ pouce hydraulique

18.05.149

OCTROI DES CONTRATS D'ACHAT DE SABLE, GRAVIER ET TERRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphane a fait parvenir une invitation à soumissionner à cinq entreprises relativement à l'achat de sable, gravier et terre ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphane a reçu trois soumissions conformes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers de fractionner le contrat d'achat de sable, gravier et terre de la façon suivante, en allouant le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour chaque type de matériau :

Légende :

EXC FL = Excavations Francis Ladrie

TYC = Transports Yoland Côté & Fils inc.

Achat et transport de sable, gravier et terre à tout endroit sur le territoire municipal

Type de matériel	Fournisseurs du 1 ^{er} juin 2018 au 31 mai 2019	
	Fournisseur	Prix / tonne métrique
Gravier brut	EXC FL	3.94
Gravier tamisé MG-20	TYC	5.45
Gravier MG-112	TYC	5.45
Abrasif 0 à ¼ "	EXC FL	8.69
Abrasif 0 à ¼ " plus sel	TYC	8.70
Pierre nette ¾ à 2"	TYC	10.50
Terre végétale	TYC	13.25
Rebus de tamiseur	TYC	4.45
Sable d'enrobage CG-14	EXC FL	5.59

La taxe de la MRC de 0.58 \$/t doit être ajoutée, si applicable, de même que les taxes TPS/TVQ.

TYC : Majoration des prix de 30 % en période de dégel et de 30 % en période hivernale (1^{er} décembre à la période de dégel).

EXC FL : Majoration des prix de 25 % en période de dégel et de 30 % en période hivernale (1^{er} décembre à la période de dégel).

Achat de sable, gravier et terre non livré

Type de matériel	Fournisseurs du 1 ^{er} juin 2018 au 31 mai 2019	
	Fournisseur	Prix / tonne métrique
Gravier brut	EXC FL	2.09
Gravier tamisé MG-20	TYC	3.65
Gravier MG-112	TYC	3.25
Abrasif 0 à ¼ "	EXC FL et TYC	6.04
Abrasif 0 à ¼ " plus sel	EXC FL	6.19
Pierre nette ¾ à 2"	TYC	8.90
Terre végétale	TYC	10.00
Rebus de tamiseur	TYC	2.65
Sable d'enrobage CG-14	TYC	3.25

La taxe de la MRC de 0.58 \$/t doit être ajoutée, si applicable, de même que les taxes TPS/TVQ.

TYC : Majoration des prix de 30 % en période de dégel et de 30 % en période hivernale (1^{er} décembre à la période de dégel).

EXC FL : Majoration des prix de 25 % en période de dégel et de 30 % en période hivernale (1^{er} décembre à la période de dégel).

Pour l'abrasif 0 à ¼ ", les deux fournisseurs ont soumis le même prix, la municipalité choisira en fonction des disponibilités, le cas échéant.

18.05.150

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE DU PONT NO. P-15526

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le pavage du pont no. P-15526 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 soumissions dont une qui est conforme et une qui est non conforme :

- Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. : 18 471.22 \$ + taxes (non conforme)
- Pavage Cabano Ltée : 21 659.49 \$ + taxes (conforme)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de pavage du pont du rang 2 Ouest no. P-15526 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavage Cabano Ltée, pour un montant total de 21 659.49 \$, plus les taxes applicables.

18.05.151

EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE PAVAGE D'UNE PARTIE DU RANG 1, D'UNE PARTIE DU RANG 2 EST ET D'UNE PARTIE DU RANG 3 OUEST

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la confirmation du gouvernement du Québec pour sa programmation de la TECQ 2014-2018 ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec remboursera en totalité, en mars 2019, les sommes engagées pour les travaux mentionnés dans le rang 1, dans le rang 2 Est et dans le rang 3 Ouest, pour un montant total de 349 247 \$;

ATTENDU QUE pour un emprunt temporaire qui ne dépasse pas 12 mois et garantit d'être remboursé à 100 % par le gouvernement, la municipalité n'est pas obligée de faire approuver un règlement d'emprunt par le gouvernement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité procède à un emprunt temporaire de 349 247 \$ auprès de l'institution financière qui lui offrira le meilleur taux d'intérêt, et de mandater madame Nadia Bérubé, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à négocier et à signer tout document relatif à ce dossier.

18.05.152

EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA DÉMOLITION DE L'ANCIEN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la confirmation du gouvernement du Québec pour sa programmation de la TECQ 2014-2018 ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec remboursera en totalité, en mars 2019, les sommes engagées pour les travaux de démolition de l'ancien réservoir d'eau potable, pour un montant total de 74 541 \$;

ATTENDU QUE pour un emprunt temporaire qui ne dépasse pas 12 mois et garantit d'être remboursé à 100 % par le gouvernement, la municipalité n'est pas obligée de faire approuver un règlement d'emprunt par le gouvernement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité procède à un emprunt temporaire de 74 541 \$ auprès de l'institution financière qui lui offrira le meilleur taux d'intérêt, et de mandater madame Nadia Bérubé, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à négocier et à signer tout document relatif à ce dossier.

18.05.153

OCTROI DU CONTRAT DE DÉMOLITION DE L'ANCIEN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation et a demandé à cinq entreprises de soumissionner ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions dont deux qui sont conformes et une qui est non conforme :

- Marobi inc. : 62 980 \$ + taxes (non conforme)
- Démolition DC inc. : 71 000 \$ + taxes (conforme)
- Action-Projex inc. : 99 950 \$ + taxes (conforme)

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de démolition de l'ancien réservoir d'eau potable au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Démolition DC inc., pour un montant total de 71 000 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'obtention d'un prêt temporaire par une institution financière.

18.05.154

OCTROI DU CONTRAT DE RECOUVREMENT BITUMINEUX D'UN TRONÇON DE ROUTE (PARTIE DU RANG 1)

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le site électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec pour le recouvrement bitumineux d'un tronçon de route (partie du rang 1) ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de recouvrement bitumineux d'un tronçon de route (partie du rang 1), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction BML, division de Sintra inc., au coût de 153,76 \$ par mètre linéaire.

18.05.155

OCTROI DU CONTRAT DE RECOUVREMENT BITUMINEUX DE DEUX TRONÇONS DE ROUTE (PARTIE DU RANG 2 EST ET PARTIE DU RANG 3 OUEST)

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le site électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec pour le recouvrement bitumineux de deux tronçons de route (partie du rang 2 Est et partie du rang 3 Ouest) ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de recouvrement bitumineux de deux tronçons de route (partie du rang 2 Est et partie du rang 3 Ouest), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction BML, division de Sintra inc., au coût de 208,32 \$ par mètre linéaire.

18.05.156

DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, a remis une lettre de démission le vendredi 13 avril 2018 ;

ATTENDU QUE sa démission sera effective le vendredi 11 mai 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de monsieur Nicolas Dionne, en date du 11 mai 2018 à midi.

18.05.157

AUTORISATION POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR DES IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE ce conseil a ordonné à la MRC de Rivière-du-Loup de procéder à la vente pour non-paiement des taxes;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser une personne pour enchérir et acquérir, au nom de la Municipalité de Saint-Épiphane, les immeubles qui ne trouveront pas preneur lors de la vente pour taxes, conformément à l'article 1038 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Nadia Bérubé soit autorisée à enchérir et à acquérir pour et au nom de la municipalité, les immeubles qui n'auront pas trouvé preneur à l'occasion de la mise en vente par la municipalité pour non-paiement des taxes, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal.

18.05.158

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

425 \$

Du compte no. 02-70120-493- réceptions (loisirs), au compte no. 02-70120-349- autres (loisirs)

500 \$

Du compte no.02-41300-522- entretien et réparation bâtisse et terrain (réseau de distribution eau), au compte no. 02-41300-526- entretien et réparation pompes et équipements (réseau de distribution eau)

18.05.159

OCTROI DU CONTRAT DE RELIANCE À UNE CENTRALE D'ALARME POUR LE BÂTIMENT DU NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de reliance pour le bâtiment du nouveau réservoir d'eau potable, à l'entreprise Alarmes 911 Rimouski inc., pour un montant annuel de 263,40 \$, plus les taxes applicables, et ce pour une durée de 48 mois, étant entendu que la première année est sans frais, tel que décrit dans la soumission datée du 23 avril 2018.

18.05.160

EMBAUCHE DE MADAME AUDREY-ANNE DUBÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Audrey-Anne Dubé, à titre d'adjointe administrative et réceptionniste, pour une période approximative de 10 semaines, aux conditions prévues dans son contrat de travail.

18.05.161

DATE DE VACANCES DES EMPLOYÉS DE LA VOIRIE

ATTENDU la résolution no. 18.01.009 qui précise que les employés ne peuvent prendre leurs vacances annuelles qu'à tour de rôle et ce, tant pour les employés de bureau que pour les employés de la voirie ;

ATTENDU QUE cette résolution a engendré une situation de conflit de dates de vacances pour certains employés de la voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre à messieurs Éric Albert et Emmanuel Perreault de pouvoir prendre une semaine de vacance en même temps, à l'été 2018, malgré ce que dit la résolution no. 18.01.009.

18.05.162

OCTROI D'UN CONTRAT ADDITIONNEL À MADAME FRANCE RICHARD ARCHIVISTE

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un dernier contrat additionnel de deux jours à 285 \$ par jour, à madame France Richard, archiviste, afin qu'elle puisse terminer le mandat de remise à jour du système de classement.

18.05.163

DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DE LA GRANDE SALLE PAR COSMOSS POUR LA TENUE D'UNE PIÈCE DE THÉÂTRE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de gratuité de location de la grande salle, pour la tenue d'une pièce de théâtre organisée par le comité Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) issu de la démarche COSMOSS ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la gratuité de location de la grande salle au comité Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) issu de la démarche COSMOSS, le dimanche 20 mai 2018. Des frais de 30 \$ pour l'entretien ménager s'appliqueront toutefois.

18.05.164

DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DE LA CUISINE DU CENTRE INNERGEX VIGER-DENONVILLE PAR COSMOSS POUR LA TENUE DE CUISINES COLLECTIVES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de gratuité de location de la cuisine du Centre Innergex Viger-Denonville par le comité cuisines collectives composé du Carrefour d'initiatives populaires, de l'organisation communautaire du CLSC et de COSMOSS, pour la tenue de cuisines collectives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas accorder la gratuité de location de la cuisine pour la tenue de cuisines collectives.

18.05.165

DEMANDE DE RÉDUCTION DU PRIX DE LOCATION DE LA GRANDE SALLE PAR LES ORGANISATIONS FORMATION URGENCE-VIE ET LA COOPÉRATIVE DES PARAMÉDICS DU GRAND PORTAGE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de réduction du prix de location de la grande salle par les organisations Formation Urgence-vie et par la Coopérative des Paramédics du Grand Portage, pour la tenue de formations de premiers soins d'urgence qui auront lieu à l'automne 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette

Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas accorder de réduction du prix de la location de la grande salle pour la tenue de formations de premiers soins d'urgence.

18.05.166

REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DU COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part du Comité des loisirs demandant de nommer deux personnes représentants la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulomb et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Renald Côté, maire, ou en son absence, le maire suppléant et la ou le directeur (trice) général (e), ou en son absence, madame Nadia Bérubé, directrice générale adjointe, à titre de représentants de la municipalité.

18.05.167

DEMANDE DE COMMANDITE DU COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-ÉPIPHANE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de commandite sous forme de gratuité de location de la salle, de la part du Comité des loisirs, pour la tenue du Vins et fromages qui aura lieu le 26 mai 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas accorder la gratuité de location de la salle mais plutôt une commandite de 50 \$ au Comité des loisirs, pour la tenue du Vins et fromages.

URBANISME

18.05.168

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU RÉSIDENT DU 441, RANG 2 EST

ATTENDU QUE le demandeur résidant au 441, rang 2 Est, désire faire l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage laitier de 18.29 mètres x 56.08 mètres du côté Sud, en continuité et parallèle avec les bâtiments actuels ;

ATTENDU QUE cet agrandissement ne se rapproche pas de la résidence voisine mais s'en éloigne ;

ATTENDU QU'aux plans fournis, les bâtiments actuels sont situés à 105 mètres de la résidence voisine ;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 24 avril 2018, afin de rendre conforme l'agrandissement du bâtiment d'élevage située au 441, rang 2 Est (Demande numéro 2018-020) ;

ATTENDU QU'un avis public a été signifié le 24 avril 2018, à l'effet que le conseil doit se prononcer le 7 mai 2018 sur ce sujet ;

ATTENDU QU'aucune personne ne s'est prononcée en défaveur de la demande ;

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme à ce sujet ;

ATTENDU QU'il y a un préjudice sérieux causé au demandeur par l'application du règlement de zonage ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact négatif et aggravant pour les voisins ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact négatif de la demande sur la jouissance du droit de propriété des voisins ;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil accorde la permission de déroger aux normes prévues au règlement de zonage 157 afin de régulariser l'agrandissement du bâtiment d'élevage, et ainsi rendre conforme la construction de ce bâtiment dont la distance séparatrice sera fixée à 105 mètres.

AFFAIRES NOUVELLES

18.05.169

AUTORISATION DE PARTICIPATION DU MAIRE AU CONGRÈS ANNUEL 2018 DE LA FQM

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, monsieur Renald Côté à participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra cette année au Palais des congrès de Montréal du 20 au 22 septembre 2018 et de lui rembourser toutes dépenses reliées à cet évènement.

18.05.170

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 21 h 00.

18.05.171

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et acceptée à l'unanimité des conseillers à 21 h 09.

Renald Côté, maire

Nadia Bérubé, directrice générale et sec.-
trésorière adjointe